



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **26 janvier 2015**

Délibération n° 2015-0038

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône - Désignation de représentants du Conseil

service : Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 13 janvier 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 29 janvier 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mmes Ait-Maten, Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Piantoni, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. Collomb), Mme Cardona (pouvoir à M. Rousseau), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Belaziz, M. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Burriland (pouvoir à Mme Ghemri), MM. Coulon (pouvoir à M. Le Faou), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Peytavin (pouvoir à M. Bravo), Picard (pouvoir à M. Millet), Servien (pouvoir à Mme Millet), Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 26 janvier 2015**Délibération n° 2015-0038**

commission principale :

objet : **Association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône - Désignation de représentants du Conseil**

service : Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

Inscrit comme objectif du programme local de l'habitat (PLH), le fichier commun de la demande de logement social a été créé à l'initiative de la Communauté urbaine de Lyon, de l'Etat et de l'Association des bailleurs et constructeurs (ABC) HLM. Il a été créé, en 2011, par les partenaires du logement social dans le Rhône, suite au constat de la complexité du système d'enregistrement et du manque de connexion entre les fichiers (environ 50) des acteurs de la demande de logement social.

Les objectifs du fichier commun sont les suivants :

- simplification des démarches d'enregistrement et amélioration de la lisibilité des modalités d'accès pour les demandeurs de logement (60 000 environ),
- clarification des règles du jeu et transparence dans les processus d'enregistrement de la demande,
- aide au suivi des dispositifs concernant les publics prioritaires,
- amélioration des outils de connaissance et simplification de la collecte des données.

La loi n° 2009-323 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009 et le décret n° 2010-431 du 29 avril 2010 relatif à la procédure d'enregistrement des demandes de logement locatif social, sont venus conforter le projet partenarial de fichier commun du Rhône.

Le fichier commun est géré et administré par une association, dénommée Association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône. Cette association a pour objet :

- la gestion et l'administration du fichier commun,
- la gestion et la maintenance du système informatique associé,
- l'assistance technique aux utilisateurs, et toute action de formation y étant liée.

Modalités de représentation

L'association se compose de :

- membres fondateurs :
 - . ABC HLM du Rhône,
 - . Etat,
 - . Métropole de Lyon, par substitution à la Communauté urbaine de Lyon.
- membres de droit :
 - . organismes HLM,
 - . sociétés d'économie mixte de construction et de gestion de logements sociaux.
- membres associés : collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale dont le Département du Rhône et la Ville de Lyon.

La Métropole, se substituant à la Communauté urbaine, dispose d'un représentant titulaire et un représentant suppléant pour la représenter au sein de l'assemblée générale, du conseil d'administration et du bureau de l'association ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

1° - Confirme l'adhésion de la Métropole de Lyon à l'Association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône.

2° - Autorise monsieur le président à signer tout acte relatif à la régularisation de cette adhésion.

3° - Désigne madame Corinne Cardona en tant que titulaire et monsieur Olivier Brachet en tant que suppléant pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 février 2015.